

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-15

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le jeudi deux avril à 19 h 0, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 23 mars 2026 qui a été adressée par mail le 23 mars 2026.

Présents : Maxime BALLAUD-Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Maryne SPANI-Sandrine GAILLARD-Léo CHANFREMOY-Catherine LESIEUX (10)

Absent : Yann ROTA (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 23/03/2026

Nombre de membres présents : 10

Date de l'affichage : 03/04/2026

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : Catherine LESIEUX

Objet : désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de collecte et du traitement des ordures ménagères (SICTOM)

Le conseil municipal de la commune de Meussia,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21/10/1974 portant création du Syndicat Intercommunal de collecte et du traitement des ordures ménagères (SICTOM)

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués :

- A décidé, à l'unanimité (10 voix Pour), de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Désigne, à l'unanimité, les personnes suivantes en tant que :

- Délégué titulaire Monsieur Maxime BALLAUD
- Délégué suppléant Monsieur Yann ROTA

- Transmet cette délibération au président du SICTOM

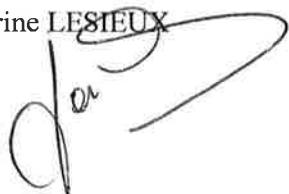
Ainsi délibéré le 2 avril 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-15

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

La secrétaire de séance,

Catherine LESIEUX



Le Maire,

Isabelle TISSOT

